

VILLE DE LAROQUE D'OLMES **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du mardi 06 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le six avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAFFONT Patrick, Maire.

Mesdames : Pierrette GUTIEREZ, Marie-Claude TOUSTOU, Michèle PUJOL, Agnès DEJEAN, Nadine HENNECART, Claudine BARBIER.

Et Messieurs : Patrick ALIAGA, Patrick LAFFONT, Jean-Luc MARTY, Jean-Philippe MARTY, Roland PUJOL, Alain CHAUBET, Dominique DULOT, Claude DES, Rémi ROLDAN.

Secrétaire de séance : Mme Nadine HENNECART

Absents : Mme CLANET Denise, Mme RIVIERE Marie-Christine, M. RINALDI Mattéo, M. MACHADO Herminio, M. VIVANCOS Jean-Michel

Procurations :

Mme RAGUES Pilar à M. LAFFONT Patrick

Mme CARDOSO Cécilia à M. PUJOL Roland

Mme FABRE Nicole à Mme PUJOL Michèle

➤ **Validation du procès-verbal du 06/03/2018**

Aucune remarque. Adopté à l'unanimité.

➤ **Objet : Vote du compte de gestion du budget de la commune 2017**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal de la commune, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Vote du compte de gestion du budget annexe Maison de retraite 2017**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion de la maison de retraite, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Vote des comptes de gestion du budget cuisine centrale 2017**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **DECLARE** que le compte de gestion de la cuisine centrale, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Vote du compte administratif 2017 et affectation de résultat du budget de la commune**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017 ;

Le Maire informe le Conseil que le compte administratif et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Budget principal de la Commune

Celui-ci présente, au terme de l'an 2017, un excédent de fonctionnement de 297 064.34 € et un excédent en la section d'investissement de 240 240.32 €. Soit un résultat d'exercice 2017 faisant apparaître un excédent de 537 304.66 €.

Les résultats cumulés font apparaître un excédent en la section de fonctionnement de 314 703.78 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 1 273.64 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 314 703.78 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 1 273.64 € sur le compte 001 section investissement recettes.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Agnès DEJEAN, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter le compte administratif de l'exercice 2017.

Le Maire se retire. Madame Agnès DEJEAN demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

- ◆ donne acte de la présentation faite du compte administratif précité,
- ◆ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation des exercices, et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ◆ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Contre : 0 Pour : 16 Abstention : 0

➤ **Objet : Vote du compte administratif 2017 et affectation de résultat du budget de la cuisine centrale**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017 ;

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Budget cuisine centrale

Les résultats du dernier exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de 6 514.79 ainsi qu'un excédent de 2 960.86 € à la section d'investissement, soit un résultat d'exercice 2017 faisant apparaître un excédent de 9 475.65 €.

Les résultats cumulés font apparaître un excédent en la section de fonctionnement de 22 447.52 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 32 819.85 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 22 447.52 € sur le compte 002 de la section fonctionnement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 32 819.85 € sur le compte 001 section investissement recettes.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Agnès DEJEAN, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter le compte administratif de l'exercice 2017.

Le Maire se retire. Madame Agnès DEJEAN demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

- ◆ donne acte de la présentation faite du compte administratif précité,
- ◆ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation des exercices, et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ◆ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Contre : 0 Pour : 16 Abstention : 0

➤ **Objet : Vote du compte administratif 2017 et affectation de résultat du budget annexe Maison de retraite**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017 ;

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'elle soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Budget de la maison de retraite

Les résultats du dernier exercice font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 73 499.71 € et un déficit de la section d'investissement de 4 112.44 €, soit un résultat d'exercice 2017 faisant apparaître un excédent de 69 387.27 €.

Les résultats cumulés font apparaître un excédent en la section de fonctionnement de 73 499.71 € et un déficit en la section d'investissement d'un montant de 52 869.25 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 73 499.71 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de - 52 869.25 € sur le compte 001 section investissement dépenses.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Agnès DEJEAN, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter le compte administratif de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire se retire.

Madame Agnès DEJEAN demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

- ♦ donne acte de la présentation faite du compte administratif précité,
- ♦ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation des exercices, et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ♦ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Contre : 0 Pour : 16 Abstention : 0

➤ Objet : Vote du budget primitif 2018 de la Commune

Vu la présentation du compte de gestion 2017 de la Commune ;

Vu la présentation du compte administratif 2017 de la Commune ;

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Principal de la Commune 2018 dont l'équilibre s'établit comme présenté ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
011- Charges à caractère général	465 300.00 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 389 466,02 €
65- Autres charges de gestion courante	429 846,50 €
66- Charges financières	100 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	147 639.44 €
023- Virement à la section investissement	222 502.62 €
68- Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
014 Atténuation de produits	40000
TOTAL	2 794 754,58 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
013- Atténuations de charges	65 000,00 €
70- Produits des services	28 050,00 €
73- Impôts et taxes	1 991 900,84 €
74- Dotations, subventions et participations	345 326,00 €
75- Autres produits de gestion courante	90 000,00 €
76- Produits financiers	0,00 €
77- Produits exceptionnels	12 000,00 €
78 – Reprises sur amortissement	112 477.74 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €

TOTAL	2 794 754.58 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
20- Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	749 026,85 €
23- Immobilisations en cours	0,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	200 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €
10 – Dotations, fonds divers	103 053.19 €
TOTAL	1 212 080,04 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
10- Dotations, fonds divers et réserves	377 503.78 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	
13- Subventions d'investissement	210 000,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	200 800,00 €
21 – Immobilisations corporelles	200 000.00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	222 502,62 €
01- Solde exécution section investissement reporté	1 273.64 €
TOTAL	1 212 080,04€

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **ADOpte** le budget primitif principal 2018 de la Commune tel que présenté ci-dessous.

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Vote du budget annexe cuisine centrale 2018**

Vu la présentation du compte de gestion 2017 de la Cuisine centrale ;

Vu la présentation du compte administratif 2017 de la Cuisine centrale ;

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget annexe de la Cuisine centrale 2018 dont l'équilibre s'établit ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
002- résultat d'exploitation reporté	
011- Charges à caractère général	138 811.78 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	151 766.73 €
014- Atténuation de produits	
65- Autres charges de gestion courante	16 400,00 €
66- Charges financières	14 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	0,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 613,30 €
TOTAL	342 591.81 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
002- résultat antérieur de fonctionnement	22 447.52 €
013- Atténuations de charges	
70- Produits des services	230 044.29 €
75- Autres produits de gestion courante	100,00 €
76- Produits financiers	
77- Produits exceptionnels	90 000.00 €

042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL	342 591.81 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
20- Immobilisations incorporelles	
21- Immobilisations corporelles	35 433.15 €
23- Immobilisations en cours	
16- Emprunts et dettes assimilées	19 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
001- Solde d'exécution négatif reporté	
TOTAL	54 433.15 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
001- résultat de clôture N-1	32 819.85 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	
13- Subventions d'investissement	
16- Emprunts et dettes assimilés	
040- Opérations d'ordre entre sections	21 613.30 €
021- Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL	54 433.15 €

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **ADOPTE** le budget primitif 2018 de la Cuisine Centrale tel que présenté ci-dessus.

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Vote du budget annexe Maison de retraite 2018**

Vu la présentation du compte de gestion 2017 du budget annexe Maison de retraite ;

Vu la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe Maison de retraite ;

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif de la Maison de retraite 2018 dont l'équilibre s'établit ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
002- résultat d'exploitation reporté	
011- Charges à caractère général	11 630.46 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	
65- Autres charges de gestion courante	
66- Charges financières	50 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	
023- Virement à la section investissement	48 369.54 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL	110 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	En Euros
002- résultat antérieur de fonctionnement	
013- Atténuations de charges	
70- Produits des services	

75- Autres produits de gestion courante	110 000,00 €
76- Produits financiers	
77- Produits exceptionnels	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL	110 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	En Euros
001- résultat antérieur d'investissement	52 869.25 €
21- Immobilisations corporelles	
23- Immobilisations en cours	
16- Emprunts et dettes assimilées	69 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL	121 869.25 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	En Euros
001- résultat de clôture N-1	
10- Dotations, fonds divers et réserves	
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	73 499.71 €
16- Emprunts et dettes assimilés	
021- Virement de la section de fonctionnement	48 369.54 €
TOTAL	121 869.25 €

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **ADOPTE** le budget primitif 2018 de la Maison de retraite tel que présenté ci-dessus.

-

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Dissolution du Budget annexe Assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Budget annexe Assainissement n'a plus lieu d'exister considérant le transfert de la compétence assainissement au SMDEA au 1^{er} janvier 2017.

Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le transfert de la compétence assainissement au SMDEA au 1^{er} janvier 2017;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Laroque d'Olmes au SMDEA pour la compétence assainissement;

Vu la convention de transfert de la compétence assainissement entre la commune de Laroque d'Olmes et le SMDEA;

Considérant que les résultats de clôture du budget annexe assainissement 2016 suivants :

Section de fonctionnement :	17 639,44 €
Section d'investissement :	103 053,19 €

Ont été intégrés sur le budget de la commune en vu d'un transfert au SMDEA, conformément aux articles L.2224-1 et 2224-2 du CGCT.

En accord avec Monsieur le Receveur Municipal, il convient de procéder à la dissolution du Budget annexe Assainissement.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **PRONONCE** la dissolution du budget annexe assainissement
- **AUTORISE** le comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires au transfert des résultats au budget du SMDEA.

-

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2018**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

- **DECIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2018, qui seront les suivants :
- **Taxe d'habitation 11,09 %**
- **Taxe foncier bâti.....16,04 %**
- **Taxe foncier non bâti.....104,39 %**

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Reprise de provisions - modificatif**

Suite aux condamnations par le Tribunal administratif de Toulouse, l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux et la non admission du pourvoi en cassation par le Conseil d'Etat, concernant le contentieux opposant la Commune à la société LIXXBAIL, il convient désormais de régler la somme de 130 838,45 € assortis des intérêts à la dite société.

Aussi, par délibération du 26 septembre 2017 le Conseil avait décidé d'effectuer la reprise d'une provision de 112 447,74 € à l'article 7815 du budget principal afin de financer cette charge exceptionnelle.

Une faute de frappe s'étant glissée dans le montant de la somme provisionnée à reprendre, il convient de modifier la délibération du 26 septembre 2017 en corrigeant ce montant. La somme objet de la reprise de provision est de 112 477,74 € et non de 112 447,74 €.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **DECIDE** de modifier la somme objet de la reprise de provision mentionnée sur la délibération du 26 septembre 2017 et de la porter à 112 477.74 € sur le budget principal comme indiqué ci-dessus.

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Subvention au CCAS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse une subvention d'équilibre au CCAS et que celle-ci a été prévue au budget primitif 2018 pour un montant de 7 000 €.

Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à verser cette subvention.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **APPROUVE** le versement de la subvention au budget du CCAS pour un montant de 7000 € tel qu'exposé ci-dessus.

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Subventions aux associations**

Conformément au budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose de répartir une enveloppe globale de 44 650 € de subventions aux différentes associations.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **ACCORDE** les subventions aux diverses associations, détaillées ci-après dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de celles-ci.

Sportif	
Entente Bouliste Laroquaise	200€
Trail des Orris	200€
Vélo Club Pays d'Olmes BMX	100€
Joyeuse Pétanque Laroquaise	200€
Club Cyclotourisme	100€
Football club	7000€
Etoile sportive Laroquaise	9 000€

Rugby club féminin	100€
Tennis Club Laroquais	2 000€
Tennis de Table Cathare	0€
Association des Skieurs de la Région Cathare	100€
Ski club Mont d'Olmes	100€
Pom Mobs	0€
Centre départemental d'éducation routière	0€
ACCA	250€
Ecole de judo	0€
Ecole Self défense	0€
Sous-total	19350€

Social	
Secours Populaire	100€
Croix Rouge	100€
Soutien judiciaire et d'orientation de l'Ariège	1 000€
Sous-total	1 200€

Culture fêtes	
Juke Box	100€
Association patrimoine	1 000€
Société membres légion dhonneur	50€
EHPAD DU TOUYRE	100€
Comité des fêtes del Corpus	8 000€
Comité des fêtes des 4 chemins	3 000€
Anim Laroque	100€
Exotiks	0€
MJC	5 000€
Majorettes Laroquaises Sang et Or	800€
ARPEGE	600€
Sur les pas d'Adelin Moulis	0€
Laroque en chœur	1 550€
Théâtre du rocher	0€
Jumelage Laroque – Melgven	3 000€
Comité d'organisation du concours de la résistance	50€
FNACA	100€
Union départementale des médaillés militaires	50€
Association Laury	0€
Big Band	100€
Occitan	200€
Auxilium Familia Moa	300€
Sous-total	24 100€
TOTAL GENERAL	44 650€

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : contribution au budget 2018 du SDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'administration du SDIS, lors de sa réunion du 18 décembre 2017, a fixé le montant de la contribution financière 2018 de la commune à 161 123 €.

De plus le SDIS demande que cette contribution fasse l'objet d'un versement mensuel au dixième, afin que la dernière mensualité intervienne au plus tard le 31 octobre 2018.

La contribution 2018 étant de 161 123 €, la mensualité sera donc de 16 112.30 €.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **VALIDE** le versement de la contribution financière 2018 de la commune au SDIS d'un montant de 161 123 €

- **DECIDE** de verser mensuellement au dixième la contribution au SDIS tel que définie ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Convention reconquête centre bourg avec le Conseil Départemental**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du financement des travaux d'aménagement urbain par le Conseil Départemental dans le cadre des conventions territoriales, tel que décrit ci-dessous :

Requalification urbaine	Interventions			
	Montant des travaux	Taux de subvention CD	Plafond	Montant de subvention attribuée
Réhabilitation du centre historique tranche 1 Aménagement Place de la Cabanette	217 412 (Assiette éligible)	20%	80 000 € sous réserve du nombre de logements sociaux créés ou réhabilités	43 482 €

Monsieur le Maire rappelle :

- que le financement de l'opération de réhabilitation du centre historique, place de la Cabanette, est conditionné à l'engagement par la commune de réaliser un objectif de logements sociaux proportionnel au montant de la subvention. Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention « reconquête des centres bourgs ».

- que la commune dispose de trois années pour réaliser cet objectif, et que les logements pris en compte seront ceux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2007.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de production de logements sociaux qui figure dans la convention est le suivant :

Type d'opération	Valeur affectée à chaque logement réhabilité	Nombre de logements	Montant de l'intervention
Commune/EPCI/HLM	4 000 €	11	44 000 €
Ou			
Propriétaires bailleurs-(OPAH) social, très social	2 000 €	22	44 000 €

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **APPROUVE** l'opération qui consiste à renforcer l'attractivité des centres anciens par une amélioration du cadre de vie combinant opération de requalification des espaces publics et production de logements sociaux,

- **APPROUVE** les objectifs en terme de production de logements sociaux sur la commune tel que précisés ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention « reconquête des centres bourgs » avec le Conseil Départemental.

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Adhésion au service remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement par le centre de gestion de l'Ariège, conformément à l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation horaire fixée par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion de l'Ariège.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **DIT** avoir pris connaissance du livret de fonctionnement du service remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de l'Ariège,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention avec le Centre de Gestion de l'Ariège,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel en cas de besoin au service remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège
- **DIT** que les crédits correspondant seront inscrits au budget de la commune.

VOTE : Contre : 0 Pour : 18 Abstention : 0

➤ **Objet : Création d'emplois**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la lois du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité qui fixe ainsi l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois ;

Le Maire rappelle que, pour les besoins du service, il est nécessaire de créer huit postes à temps complets à compter du 1^{er} juillet 2018:

- **2 postes « adjoint technique principal 1^{ère} classe »**
- **3 postes « adjoint administratif principal 1^{ère} classe »**
- **1 poste « rédacteur principal 1^{ère} classe »**
- **1 poste « adjoint d'animation principal 1^{ère} classe »**
- **1 poste « Educateur territorial des activités physiques et sportives »**

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents,

- **APPROUVE** la création de poste telles que définie ci-dessus ;

En l'absence de question diverse la séance est levée à 20 H 45

Le Maire
Patrick LAFFONT

